

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

X I I I ^e L É G I S L A T U R E

Compte rendu

Commission des Finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire

– Suite de l'examen de la seconde partie du projet de loi de finances pour 2012 (n° 3775) :

Examen et vote sur les crédits de la mission *Culture* :

- *Création ; transmission des savoirs et démocratisation de la culture* (M. Richard DELL'AGNOLA, Rapporteur spécial).. 2
- *Patrimoines* (M. Nicolas PERRUCHOT, Rapporteur spécial)2
- Amendement examiné par la Commission 3
- Présences en réunion 4

Jeudi

27 octobre 2011

Séance de minuit

Compte rendu n° 22

SESSION ORDINAIRE DE 2011-2012

**Présidence
de M. Yves Censi,
Vice-Président**



Après l'audition de M. Frédéric Mitterrand, ministre de la Culture et de la communication, lors de la commission élargie (voir le compte rendu de la réunion du 27 octobre 2011), sur la mission Culture, la commission des Finances examine les crédits de cette mission.

Article 32 : Crédits du budget général – État B

M. Yves Censi, Président. Sur les crédits de la mission *Culture*, nous sommes saisis d'un amendement, n° II-30, du Gouvernement, tendant à réduire de 8 millions d'euros les crédits des différents programmes de la mission.

Conformément à l'avis favorable de M. Michel Diefenbacher, suppléant MM. Richard Dell'Agnola et Nicolas Perruchot, rapporteurs spéciaux, la Commission adopte successivement l'amendement n° II-30 et les crédits de la mission Culture, ainsi modifiés.

AMENDEMENT EXAMINÉ PAR LA COMMISSION

AMENDEMENT

N° II - 30

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 32

État B

Mission "Culture"

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Patrimoines	0	7 000 000
Création	0	650 000
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	0	350 000
<i>Dont titre 2</i>	0	0
TOTAUX	0	8 000 000
SOLDE	-8 000 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement a pour objet de réévaluer le plafond des crédits de la mission « Culture » inscrits dans le projet de loi de finances pour 2012 au titre de la mise en œuvre du plan d'économies supplémentaires d'un milliard d'euros annoncé par le Premier ministre le 24 août 2011.

Il est proposé de réduire de 8 millions d'euros le montant des autorisations d'engagements (AE) et des crédits de paiement (CP) de cette mission. Cette diminution se décompose de la manière suivante :

- minoration de 1,8 million d'euros des crédits du programme « Patrimoines » destinés aux acquisitions du patrimoine, soit une stabilisation au niveau de dépenses inscrit en LFI pour 2011 ;

- diminution de 1,8 million d'euros des subventions de fonctionnement versées aux opérateurs rattachés aux programmes « Patrimoines » (0,8 million d'euros), « Création » (0,65 million d'euros) et « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » (0,35 million d'euros) et minoration de 4,4 millions d'euros de crédits (programme « Patrimoines ») destinés à des opérations menées par l'OPICC qui ont fait l'objet de versements anticipés en 2011. Cet effort tient compte des marges de manœuvre dont disposent certains opérateurs et des modifications d'échéanciers intervenues sur opérations d'investissement.

*

* *

Membres présents ou excusés

Commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire

Réunion du jeudi 27 octobre 2011 à minuit

Présents. - M. Yves Censi, M. Michel Diefenbacher

Excusés. - M. Pierre Bourguignon, M. Jean-Pierre Brard, M. Jean-Claude Flory, M. Patrice Martin-Lalande, M. Michel Vergnier

